

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
INSTALLATIONS CLASSÉES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Direction des collectivités territoriales et de l'environnement
Bureau de l'aménagement du territoire et des installations classées

(tél. 02 47 33 12 47)

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Une consultation du public est ouverte du lundi 2 octobre 2017 au lundi 30 octobre 2017 sur le territoire de la commune de Monts relativement à la demande d'enregistrement présentée par le G.A.E.C. de la TARDIVIERE en vue de l'augmentation d'effectif de son élevage bovin situé au lieu-dit «La Tardivière» à Monts pour atteindre 350 vaches laitières.

Cet établissement relève de la rubrique n° 2101-2-b de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le dossier est déposé en mairie de Monts et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de la consultation, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h.

Le public peut formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet en mairie de Tours ou les adresser en préfecture, par lettre (PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE– BATIC – 37925 TOURS CEDEX 9) ou par voie électronique (pref-icpe@indre-et-loire.gouv.fr en précisant en objet «consultation Tardivière») pendant toute la durée de la consultation.

A l'issue de la procédure, le préfet d'Indre-et-Loire sera amené à prendre un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires, ou, le cas échéant, un arrêté de refus, pour la demande d'enregistrement présentée par le G.A.E.C. de la TARDIVIERE.